

PLAN PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ EN WALLONIE HORIZON 2030 :

**Axe "Promotion des modes de vie et
des milieux de vie favorables à la santé"**

WALAPSanté

Promouvoir la santé de toutes et tous
par l'alimentation et l'activité physique

Objectifs opérationnels et actions
prioritaires pour 2019-2023
en regard du Code wallon
de l'action sociale et de la santé - Partim
Prévention et Promotion de la santé



Préambule

L'alimentation et l'activité physique sont deux éléments essentiels pour évoluer vers des modes de vie favorables la santé. La transition des modes de vie est le principal facteur identifié pour lutter contre la progression des maladies non transmissibles. Cette évolution ne sera possible que si les populations vivent dans des « environnements » aménagés pour faciliter les adaptations de leurs modes de vie.

Voilà une quarantaine d'années que la santé publique s'est orientée vers cette approche, cristallisée dans la Charte d'Ottawa de 1986 qui définit « la promotion de la santé ». Les politiques publiques, les milieux de vie, l'orientation préventive des soins primaires, la participation des populations ont été identifiés comme conditions essentielles de l'efficacité des actions de prévention, aux côtés de l'éducation.

Plus récemment, l'attention des autorités publiques et des citoyens s'est portée sur les objectifs du développement durable, dont nombre d'entre eux rejoignent les priorités de la promotion de la santé décrits ci-dessus : l'alimentation, la mobilité, l'aménagement des espaces publics, l'accès à une eau de qualité, mais aussi l'urgence de réduire la pauvreté, de diminuer les inégalités, de consolider le système de couverture médicale universelle. Cette convergence d'objectifs illustre ce que l'OMS a défini comme « La Santé dans Toutes les Politiques ».

C'est dans cette optique que, depuis deux ans, des consultations ont été menées par l'APES-ULiège, sous mandat du/de la Ministre de la santé et en interaction avec l'AViQ, pour définir un REFERENTIEL STRATEGIQUE ambitieux qui tracerait des objectifs et une ligne de conduite à l'Horizon 2030 pour que les Wallonnes et les Wallons puissent être soutenus dans une progression de la qualité et de l'équilibre de leur alimentation, dans une progression de la pratique de l'activité physique et dans une diminution de la sédentarité. Ce Référentiel, appelé WALAPSanté, prend en compte les études les plus récentes en matière d'impact de la transition des modes de vie sur la santé publique. La santé publique s'entend au sens de la santé de toute la population wallonne, en ce compris les plus vulnérables et précaires.

Ce Référentiel WALAPSanté est maintenant disponible. Il présente de nombreuses convergences avec le Référentiel vers un Système Alimentaire Durable en Wallonie, le Plan wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Plan wallon Nutrition Santé et Bien-être des Aînés, le Plan de cohésion sociale des villes et communes, certains des plans de mobilité, *Digital Wallonia* (la Stratégie numérique en Wallonie), les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, les politiques de la Communauté française en matière d'enfance, d'enseignement, de sport pour tous. Une fois son existence officiellement reconnue, le Référentiel WALAPSanté permettra aux acteurs de différents secteurs et de différents niveaux de l'action publique d'orienter leurs actions vers des buts communs en matière de santé, particulièrement, d'alimentation et d'activité physique. Nombre d'acteurs y reconnaissent déjà leurs actions ou leurs projets. Appliquer les objectifs proposés dans ce Référentiel demandera cependant aussi une volonté politique, renouvelée de mandature en mandature, de mener des interventions communes, de consacrer du temps à la concertation et à la mise en place de ces objectifs.

Malgré tout ; un certain nombre d'actions du Référentiel WALAPSanté peut être développé dès 2019 dans le cadre du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (CWASS), plus particulièrement, du Décret de prévention et de promotion de la santé. C'est sous cet angle que nous avons sélectionné les objectifs opérationnels et d'actions (environ 25%) présentés dans ce condensé. Il faut toutefois rappeler que bon nombre de ces actions sont complémentaires à des initiatives qui dépendent d'autres secteurs. Par conséquent, les actions développées dans le cadre du Décret de prévention et promotion de la santé ne seront efficaces que si le reste du WALAPSanté se développe simultanément.

Objectifs de santé et de promotion de la Santé

L'argumentaire sur lequel repose le choix des objectifs de santé, de promotion de la santé et les objectifs stratégiques est développé dans le Référentiel WALAPSanté. Les différentes consultations et l'analyse de la littérature internationale sont aussi repris dans ce Référentiel. Nous ne les répéterons donc pas ici.

Les objectifs de santé et de promotion de la santé ont été établis en cohérence avec les constats et objectifs généraux synthétisés pour l'axe alimentation et activité physique dans le PPPsanté H2030 (Partie 1 pp 87 et 88, février 2017). On retrouve donc **3 objectifs de santé** :

- réduire la prévalence des maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète, l'hypertension, ainsi que certaines pathologies musculo-squelettiques,
- prévenir la malnutrition et la sarcopénie des personnes âgées,
- améliorer la qualité de vie des malades chroniques.

Pour diminuer le nombre de personnes qui présentent ces maladies et en supportent les conséquences néfastes, ces objectifs passent par une évolution de la place de l'alimentation et de l'activité physique dans les modes de vie. On distingue donc **4 objectifs de promotion de la santé**

- promouvoir une alimentation équilibrée et durable,
- promouvoir un poids corporel santé,
- promouvoir la pratique régulière de l'activité physique,
- diminuer la sédentarité.

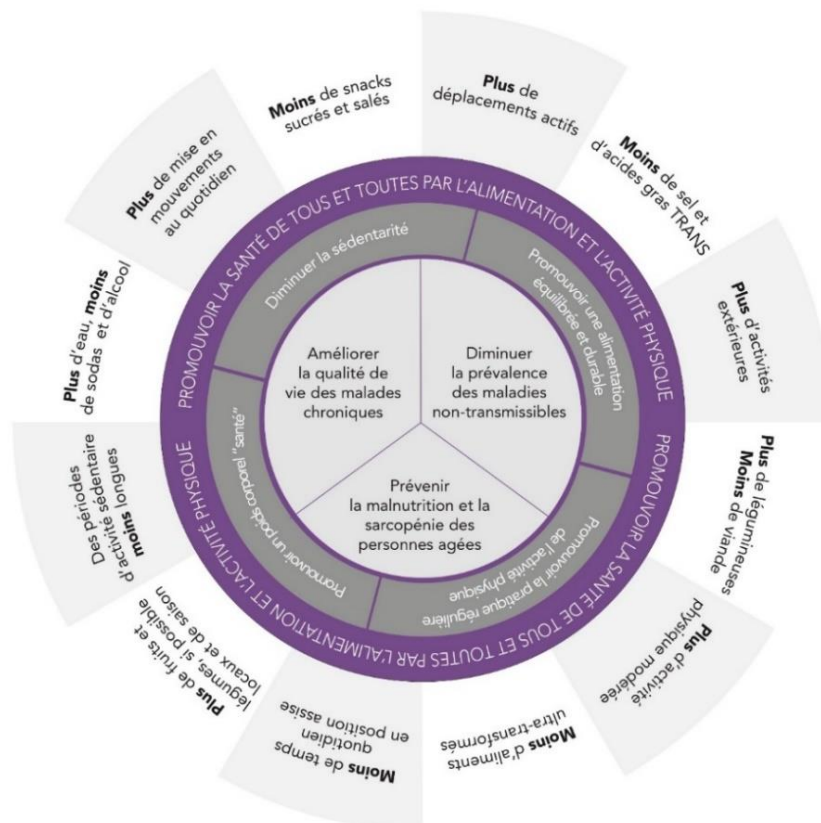


Figure 1. Les objectifs de santé et de promotion de la santé du PPPSanté Horizon 2030 ; quelques exemples de recommandations en matière d'alimentation équilibrée et durable et d'activité physique régulière.

Objectifs stratégiques, spécifiques et opérationnels du Référentiel WALAPSanté H2030

Pour atteindre ces objectifs de santé et promouvoir l'adoption de ces modes de vie, le WALAPSanté propose **quatre objectifs stratégiques** centrés respectivement sur l'accès à une information de qualité, l'accès à une offre de qualité, le soutien à l'innovation sociale et la gouvernance de la stratégie. Ces objectifs stratégiques ont pour fonction de structurer les objectifs spécifiques, opérationnels et les actions en lien avec la vision qui a présidé à l'élaboration du WALAPSanté ; ils donnent de la cohérence aux priorités qui ont émergé de ces différentes consultations et analyses.

Les consultations menées ont placé au centre de leurs réflexions l'amélioration de l'accessibilité de tous à une offre de qualité. Ainsi, pour l'ensemble des publics, l'objectif est de **développer et de favoriser une offre en matière d'activité physique et d'alimentation équilibrée et durable, qui soit de proximité, adaptée et accessible financièrement, en prenant en considération les demandes et préoccupations formulées par ces publics**. Des préoccupations et des champs d'action transversaux aux différents publics se dégagent : la disponibilité en suffisance ; la proximité de l'offre ; l'adaptation de l'offre aux besoins ; l'accessibilité financière ; l'information sur l'offre existante. Les quatre objectifs stratégiques constituent autant d'entrées dans ces problématiques d'accessibilité.

L'accès à une offre de qualité (Objectif stratégique 3)

Les caractéristiques de l'environnement dans lequel les individus évoluent exercent une influence sur leur état de santé, et notamment sur les habitudes en matière d'activité physique et d'alimentation. Les objectifs privilégient les actions sur les **conditions de vie qui permettent l'accès** à une alimentation de qualité et à la pratique d'activité physique, pour l'ensemble des publics. Il s'agit de **disponibilité des produits et services, d'aménagements de l'environnement physique, d'aménagements d'ordre organisationnel**.

L'accès à une information de qualité (Objectif stratégique 1)

Dans un environnement social où les informations foisonnent, délivrées par des sources très variées, il s'agit de renforcer l'accessibilité de tous à une information de qualité (référéncée, critique, compréhensible et utilisable) sur les modes de vie et les environnements favorables à une alimentation équilibrée et durable, à la pratique régulière de l'activité physique et à la diminution de la sédentarité. En outre, en lien avec l'objectif stratégique précédent, **diffuser l'information sur l'offre** constitue un objectif en soi, transversal à tous les publics et/ou milieux de vie, permettant d'améliorer l'accessibilité à travers une information critique, ciblée « santé » et fondée sur les besoins des usagers. Ceci suppose un inventaire coordonné des offres de proximité accessibles à tous.

Le soutien de l'innovation sociale (Objectif stratégique 2)

L'alimentation et l'activité physique s'inscrivant dans un contexte sociétal de transition des modes de vie, il est essentiel de valoriser les initiatives qui élaborent et diffusent, dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique, des solutions nouvelles, si possible participatives et solidaires, en lien avec les enjeux de santé, d'équité et de développement durable.

La gouvernance (Objectif stratégique 4)

Les mécanismes et organes de gouvernance ont été proposés aux différents niveaux de l'action publique pour assurer l'implantation, le suivi, l'adaptation des objectifs du WALAPSanté, en portant une attention particulière à la consultation et à la concertation des parties prenantes, depuis le citoyen jusqu'aux fédérations de l'agroalimentaire en passant par les associations, les acteurs administratifs, les élus, les acteurs de l'économie locale ou de l'économie sociale et solidaire, etc.

Chacun des objectifs stratégiques est décliné en **objectifs spécifiques** puis en **objectifs opérationnels**. Les actions listées dans certains objectifs opérationnels sont fournies à titre indicatif ; toutefois dans certains cas elles tracent une véritable feuille de route pour les 10 prochaines années. C'est au travers du choix et de la formulation des objectifs spécifiques et opérationnels que sont concrétisés les objectifs transversaux du PPPSanté H2030.

L'architecture du WALAPSanté est présentée dans le *mindmap* ci-dessous. C'est sur base de cette structure que le document « condensé CWASS » ci-présent a été construit. A chaque objectif stratégique correspond un tableau subdivisé en fonction des objectifs spécifiques, des objectifs opérationnels et des actions sélectionnées. La seconde ligne de chaque tableau met en évidence le ratio entre la sélection et le contenu du Référentiel WALAPSanté complet. Les objectifs spécifiques seront présentés dans la première colonne. Les seconde et troisième colonnes comportent quant à elles les objectifs opérationnels et les actions estimés réalisables à court et moyen terme, dans le cadre législatif et réglementaire posé par le CWASS. Enfin, la dernière colonne apporte des éléments explicatifs et exemplatifs et fait les liens quand cela est opportun avec les politiques existantes ou en projet en Wallonie et en Fédération Wallonie Bruxelles.

Précisons qu'une analyse approfondie entre le Référentiel vers un Système Alimentaire Durable en Wallonie et le Référentiel WALAPSanté a été réalisée. Les nombreuses convergences entre ces deux référentiels n'apparaissent pas forcément dans ce « Condensé CWASS ». Cela s'explique d'une part, car les niveaux de hiérarchisation utilisés lors de la construction de ceux-ci ne sont pas les mêmes et d'autre part, parce que les convergences concernent majoritairement des objectifs opérationnels s'inscrivant dans un cadre de collaboration intersectorielle plutôt que dans le périmètre plus étroit du Décret de Prévention et de Promotion de la santé.

La sélection proposée dans ce « Condensé CWASS » se veut un outil au service d'une appropriation du WALAPSanté par les acteurs relevant des financements wallons en prévention et promotion de la santé. Elle ne doit jamais occulter le Référentiel WALAPSanté, dont les objectifs sont déjà en cours de développement dans le cadre d'autres dispositifs et d'autres voies de. Cette sélection pourra aussi évoluer quand se déploiera le dispositif de prévention et de promotion de la santé actuellement en négociation.

PPPSanté H2030 : WALAPSanté



Figure 2. Les objectifs stratégiques et spécifiques du référentiel WALAPSanté « Promouvoir la santé de toutes et tous par l'alimentation et l'activité physique »

O. Stratégique 1		Accès à une information de qualité	
4 Objectifs Spécifiques/4	11 Objectifs Opérationnels/11	27 Actions/57	Commentaires
Objectif spécifique 1.1 Repères validés	OO 1.1.1 Etablir en concertation avec les parties prenantes une liste de repères à utiliser en Wallonie pour l'information en lien avec l'alimentation et l'activité physique à des fins de santé.	<p>Action 1 Mettre en place un groupe permanent et pluridisciplinaire d'experts qui veillera à actualiser ces repères en fonction de la progression des connaissances, de la progression des indicateurs, de l'adhésion des parties prenantes et du public.</p> <p>Action 2 Accentuer l'élaboration de repères portant sur la consommation régulière de boissons et d'aliments sucrés ainsi que de boissons alcoolisées.</p>	L'autorité publique doit fonder sa stratégie sur une communication claire des changements attendus dans les modes de vie. Ceux-ci doivent être fondés sur la situation actuelle et sur des perspectives réalistes eu égard aux possibilités et aux intérêts des diverses parties prenantes. Il appartient à l'AViQ de mettre en place un tel groupe, éventuellement dans le cadre de Conseils existants.
	OO 1.1.2 Diffuser ces repères de manière harmonisée et compréhensible vers la population.	<p>Action 1 Créer et promouvoir un guide opérationnel et un visuel communs aux différentes parties prenantes pour communiquer ces repères.</p> <p>Action 2 Concevoir des supports de communication et d'animation adaptés aux différents publics dans le respect du guide.</p> <p>Action 8 Stimuler les acteurs publics, les acteurs marchands et associatifs, qui gèrent des infrastructures ou des activités sportives, à diffuser et à utiliser les repères alimentation et activité physique.</p> <p>Action 9 Développer des activités, des animations, pour présenter ces repères auprès de différents publics et milieux de vie et en faciliter l'application.</p> <p>Action 10 Encourager les médias à diffuser et à expliquer ces repères.</p>	<p>Une fois les repères établis, leur appropriation par la population nécessitera une série de conditions : une diffusion harmonisée par les diverses parties prenantes, une adaptation aux besoins et facultés de compréhension de divers publics ; un accompagnement de l'information par des démonstrations, par des animations afin d'être sûr de toucher l'ensemble de la population wallonne.</p> <p>L'AViQ pourrait ici jouer un rôle de stimulation, de coordination en passant par les différentes structures de gouvernance (cf. objectif stratégique 4), par différents médias et par le financement d'acteurs sociaux, sanitaires et éducatifs.</p>
	OO 1.1.3. Suivre la généralisation du profil nutritionnel et d'une signalétique nutritionnelle des aliments (type Nutri-Score).	<p>Action 1 Initier et soutenir une collaboration avec les responsables des entités fédérale et fédérées et rechercher des alliés européens pour la mise en place et la généralisation d'un tel dispositif.</p> <p>Action 2 Faciliter l'utilisation de cette signalétique pour les produits locaux.</p> <p>Action 4 Impliquer le secteur de la grande distribution et de la restauration dans le développement de l'utilisation de cette signalétique, en lien avec le Conseil de l'alimentation.</p>	Le Nutri-Score est actuellement promu en Belgique sur base volontaire, son efficacité dépendra de sa généralisation. Une récente étude de l'efficacité du Nutri-Score dans 15 pays insiste sur l'importance d'un suivi formatif de la diffusion de celui-ci. Ceci nécessitera l'appui d'experts et une concertation avec les gouvernements wallon et fédéral.

Objectif spécifique 1.2 Information sur l'offre	<p>OO 1.2.1 Développer une communication de proximité pour inciter à l'utilisation des équipements et des espaces favorables à l'activité physique et à la consommation d'eau.</p>	<p>Action 3 Favoriser l'organisation de journées, périodes, espaces, rues, sans voiture.</p> <p>Action 4 Cartographier les fontaines à eau disponibles sur un territoire et rendre l'information accessible dans les lieux publics, en ligne ou encore par le biais d'une application mobile.</p>	<p>Une signalétique adéquate et renforcée favorise la fréquentation des espaces publics et l'utilisation des équipements qui y sont installés. Ces aménagements sont généralement sous la responsabilité des autorités publiques locales.</p> <p>L'AViQ peut attirer l'attention des opérateurs qu'elle finance sur la nécessité d'organiser des activités pour habituer la population à utiliser ces espaces et équipements publics à des fins de santé.</p> <p>L'AViQ peut attirer l'attention des autres secteurs sur la contribution qu'apporte l'aménagement de ces espaces à la santé.</p>
	<p>OO 1.2.2 Réaliser un recensement local et des répertoires des offres de qualité adaptées à tous et financièrement accessibles.</p>	<p>Action 3 Organiser régulièrement des foires aux activités qui permettent de faire connaître les produits et services de proximité en lien avec l'alimentation et l'activité physique.</p> <p>Action 5 Mettre en commun les recensements déjà réalisés par des parties prenantes</p>	<p>Les offres en matière d'alimentation sont parfois nombreuses, mais toutes ne sont pas connues par l'ensemble de la population et toutes ne sont pas d'égale qualité. La mise en avant coordonnée des produits et services existant est une manière de rendre l'offre plus accessibles à tous.</p> <p>L'AViQ pourrait par une concertation avec d'autres départements du SPW, faciliter la réalisation et la diffusion de ces recensements par les acteurs locaux.</p> <p>L'AViQ pourrait attirer l'attention des opérateurs qu'elle finance sur la nécessité de faire connaître ces offres locales auprès de tous en portant l'attention sur leur adaptation aux publics spécifiques (populations pauvres, malades chroniques, personnes handicapées, personnes âgées).</p>

Plusieurs acteurs opèrent déjà dans l'O. SPEC. 1.3, ils pourraient être rejoints par d'autres afin d'organiser une meilleure couverture territoriale.

Ces actions de promotion de la santé rejoignent les missions de l'éducation permanente et de la cohésion sociale, de l'éducation relative à l'environnement.

Objectif spécifique 1.3 Compréhension critique	<p>OO 1.3.1 Associer l'image « santé », « plaisir », « bienveillante » aux modes de transports, aux loisirs et aux modes d'alimentation à la fois accessibles à tous et favorables à la santé.</p>	<p>Action 1 Lors de manifestations locales, proposer des dégustations, démonstrations et ateliers conviviaux sur des préparations culinaires ou des activités physiques accessibles à tous.</p> <p>Action 2 Développer des actions de sensibilisation sur les risques de stigmatisation liés aux normes dans le domaine de l'apparence physique, des comportements alimentaires ou de la pratique de l'activité physique.</p>	<p>Il s'agit ici d'organiser des actions qui éviteront le marquage social de l'adhésion aux repères promus par le Référentiel WALAPSanté : éviter que le non-respect de ces repères soit stigmatisé, éviter une concentration compulsive sur ceux-ci, promouvoir les produits et services les plus simples et accessibles à tous, ...</p>
	<p>OO 1.3.2 Développer des activités, des outils qui aident l'utilisateur à choisir dans la variété des produits et des offres disponibles en confrontant ses caractéristiques et souhaits, d'un côté, et les repères en matière de santé, de l'autre.</p>	<p>Action 1 Proposer aux citoyens des séances de « courses commentées » ou des « diagnostics en marchant » pour une découverte critique de l'offre alimentaire et des espaces publics.</p> <p>Action 5 Au sein des milieux de vie collectifs, intégrer un support visuel (information nutritionnelle, provenance des aliments, effets sur la santé) permettant aux usagers d'adapter leurs choix.</p> <p>Action 6 Organiser des événements orientés vers des publics spécifiques en collaboration avec les acteurs relais.</p>	<p>Ces actions devraient être organisées en complément de la diffusion des informations sur l'offre, évoquée dans l'objectif précédent. Au-delà d'une meilleure diffusion de l'information, il s'agit d'accompagner les citoyens dans le choix de services et produits qui leurs sont adaptés.</p>
	<p>OO 1.3.3 Décourager une adhésion excessive ou peu adaptée à des recommandations très ciblées en matière d'alimentation et de pratique de l'activité physique.</p>	<p>Action 1 Stimuler la réflexion du public et des professionnels sur l'ancrage identitaire des choix en matière de transport, de loisirs et d'alimentation.</p> <p>Action 2 Développer des actions de sensibilisation sur les risques de l'orthorexie, surtout pour les jeunes enfants.</p> <p>Action 5 Soutenir les actions de sensibilisation liées à l'alimentation équilibrée et à l'activité physique régulière, qui s'inscrivent dans une perspective globale incluant la promotion de la santé, le développement durable, la solidarité Nord-Sud.</p>	<p>En complément de l'OO 1.3.1., il s'agit d'éviter une concentration compulsive sur certaines injonctions en matière d'alimentation et d'activité physique, éviter un retour à l'hygiénisme. Insister sur les bénéfices variés d'une évolution des modes de vie pourrait contrer ces excès.</p>
	<p>OO 1.3.4 Garantir l'accès à une éducation innovante à l'alimentation et à l'activité physique, tout au long de la vie.</p>	<p>Action 6 Stimuler et valoriser des projets innovants et participatifs qui promeuvent l'alimentation équilibrée et la pratique d'activité physique dans les quartiers et les milieux de vie. <i>Exemple : Découverte de quartier en bougeant, diagnostic en marchant, ...</i></p>	<p>La plupart des actions de cet objectif doivent être développées dans le cadre des établissements d'enseignement ou des services orientés vers la jeunesse. Toutefois, il ne faut pas négliger l'apprentissage tout au long de la vie et dès lors, soutenir les acteurs qui travaillent avec des populations adultes par exemple pour renforcer la littératie en santé, pour mettre les communautés en projet et pour faire évoluer les connaissances, les représentations et les attitudes quant aux modes de vie.</p>

Objectif spécifique 1.4 Formation des relais

<p>OO 1.4.1 Renforcer la présence de la promotion de l'alimentation équilibrée et durable et de la pratique régulière de l'activité physique dans le cursus de base et la formation continuée des professionnels et des relais des secteurs médical, éducatif, sportif, social, de l'HORECA, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du design.</p>	<p>Action 1 Former et accompagner les professionnels et les relais pour qu'ils intègrent des objectifs concrets en matière d'alimentation équilibrée et durable, de pratique de l'activité physique et de diminution de la sédentarité dans les projets qu'ils mettent en place au sein des milieux de vie dans lesquels ils exercent (halte accueil, entreprise, MR/MRS, aide à domicile, prisons, écoles...).</p> <p>Action 2 Former les professionnels à infléchir leur posture : s'éloigner de la prescription pour rencontrer les préoccupations de leur public et respecter leur droit à l'auto-détermination (public tout venant ou malades chroniques, population précarisée, personnes handicapées, personnes âgées, adolescents, jeunes parents, population à faible revenu, population migrante...).</p>	<p>Nombreux sont les professionnels non spécialisés sur les questions d'alimentation et d'activité physique qui peuvent contribuer aux objectifs du Référentiel WALAPSanté, notamment en matière de diffusion d'information de proximité et d'aménagement des environnements de vie. La formation de ces professionnels est une des conditions d'application de l'approche intersectorielle requise par le Référentiel WALAPSanté.</p> <p>Le souci de permettre un accès à tous suppose que les personnes ne soient pas stigmatisées quant à leur mode de vie par ces professionnels et que ceux-ci prennent en compte les spécificités de leur public pour y adapter leurs interventions.</p>
<p>OO 1.4.2 Favoriser l'utilisation d'outils d'information validés, par les professionnels et par les relais de la société civile (professionnels des soins, instituteurs, éducateurs, assistants sociaux, bénévoles dans les associations de patients ou d'usagers, permanents dans les associations représentatives, ...)</p>	<p>Action 1 Diffuser et mutualiser des outils et des ressources existantes conformes au guide de communication WALAPSanté.</p> <p>Action 4 Créer des recueils d'activités pédagogiques « clé en main », respectant les repères WALAPSanté, visant l'adoption d'une alimentation équilibrée et durable et la pratique régulière d'activité physique.</p>	<p>Les opérateurs qui diffusent les outils, qu'ils soient ou non financés par le secteur de la prévention et de la promotion de la santé devraient être incités à privilégier les outils d'informations qui respectent le cadre de communication validé par le Référentiel WALAPSanté. Il importerait que le tout public puisse visualiser facilement ce type d'outil (logo, label, etc.). Il importe aussi d'accompagner la diffusion de ces outils par des formations et des explications sur l'usage approprié de ceux-ci.</p>

O. Stratégique 2		Soutien à l'innovation sociale	
4 Objectifs Spécifiques/4	12 Objectifs Opérationnels/14	22 Actions/36	Commentaires
Objectif spécifique 2.1 Action communautaire et lien social	OO 2.1.1 Soutenir le développement de lieux communautaires tels que les restaurants communautaires, les jardins collectifs, les marchés, les conserveries et les espaces de loisirs dans les quartiers.	<p>Action 4 Organiser des activités et projets impliquant les différentes catégories d'usagers dans les espaces publics, les parcs ou les espaces partagés.</p> <p>Action 5 A défaut d'infrastructures à proximité ou adéquate, mettre à disposition des suggestions pour pratiquer le sport non encadré, gratuitement et en toute sécurité.</p> <p>Action 6 Encourager et encadrer l'utilisation d'outils d'innovation sociale (<i>Fluicity, Geocaching, Crowdsourcing, Living Lab, Plateforme digitale, Gamification, Serious Game, ...</i>) pour soutenir l'action communautaire et/ou citoyenne autour de l'alimentation équilibrée et durable et la pratique régulière d'activité physique.</p>	<p>Agir dans les lieux communautaires est une des stratégies clés pour favoriser la cohésion sociale, favoriser l'activité physique pour tous et faciliter l'accès à une alimentation de meilleure qualité (approvisionnement, stockage, préparation).</p> <p>Il s'agit de fournir un support aux publics qui n'ont pas la possibilité, pour des raisons financières ou d'organisation, de fréquenter des activités collectives, des structures ou des services.</p> <p>Des expériences pilotes ont montré que l'utilisation d'outils numériques, sous certaines conditions, pouvait faciliter l'engagement dans l'action communautaire dans des quartiers modestes.</p>
	OO.2.1.2 Soutenir l'intégration des repères WALAPSanté dans les initiatives citoyennes liées à la transition.	<p>Action 4 Soutenir les initiatives citoyennes ou communautaires pour qu'elles puissent adapter et sécuriser leurs activités à destination des personnes aux profils spécifiques telles que personnes handicapées, malades chroniques et personnes âgées.</p> <p>Action 6 Soutenir l'intégration des repères du WALAPSanté dans les initiatives agroécologiques.</p>	<p>Les initiatives citoyennes prennent de plus en plus de place dans l'animation territoriale, les inclure au plus tôt dans le déploiement du Référentiel WALAPSanté est un choix stratégique à poser pour que les repères « Santé » y soient suffisamment pris en compte.</p> <p>Pour qu'elles contribuent de manière sensible aux objectifs de santé publique, il importe aussi d'inciter ces initiatives à s'adapter pour s'ouvrir à tous : personnes âgées, personnes isolées, personnes handicapées, (Adaptation d'horaires, d'équipements, des conditions de participation)</p>
	OO 2.1.3 Soutenir les initiatives qui renforcent l'accessibilité aux services pour les personnes isolées ou peu mobiles.	Action 1 Mettre en place un réseau de collaborations pour organiser les déplacements des personnes isolées vers les lieux d'activité ou les sources d'approvisionnement de qualité.	Les problèmes de mobilité empêchent souvent les publics fragilisés et isolés d'accéder à des services ou des activités qui leur seraient bénéfiques : pas de véhicule ou pas d'argent pour les transports en commun ou encore une condition physique insuffisante pour se déplacer seul.

**Objectif spécifique 2.2
HORECA et cuisine de collectivités**

<p>OO 2.2.1 Mettre en place des dispositifs de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre professionnels, responsables d'institutions et responsables d'entreprises.</p>	<p>Action 2 Echanger des expériences autour d'un aménagement innovant des lieux de repas collectifs et autour de la consultation des usagers.</p>	<p>Les échanges de pratique contribuent à une amélioration progressive de celles-ci. Cette action se retrouve dans le Référentiel vers un Système Alimentaire Durable en Wallonie.</p>
<p>OO 2.2.3 Développer des pratiques qui réduisent le gaspillage en cuisine de collectivités et renforcer les liens avec les services sociaux pour une récupération des surplus respectueuse des bénéficiaires, des repères du WALAPSanté et de la sécurité alimentaire.</p>		<p>En cohérence avec les politiques déjà développées en Wallonie dont le Référentiel vers un Système Alimentaire Durable en Wallonie, le Plan REGAL et le Plan de Lutte contre la Pauvreté.</p>
<p>OO 2.2.4 Encourager à utiliser les cahiers des charges et à rejoindre des initiatives pilotes portant sur la qualité, promus par les pouvoirs publics.</p>	<p>Action 1 S'inspirer des repères de qualité nutritionnelle des pays voisins.</p>	<p>A plusieurs reprises de tels cahiers des charges ont été élaborés, soit pour des publics spécifiques, soit pour promouvoir des produits spécifiques, mais on ne connaît pas toujours dans quelle mesure ils sont utilisés. Il importe donc de mettre l'accent sur l'implantation de ces cahiers des charges et de faciliter leur utilisation par les gestionnaires de cuisines de collectivités.</p>

Objectif spécifique 2.3
Utilisation du numérique

<p>OO 2.3.2 Sensibiliser les professionnels de la santé et de l'éducation aux conditions d'utilisation du web en général, des réseaux sociaux, des applications mobiles et des objets connectés sur ces deux thèmes de santé.</p>	<p>Action 1 Soutenir l'utilisation de la robotique pour encourager la mise en mouvement en revalidation et en MR/MRS.</p>	<p>Des expériences en ce sens sont déjà menées. Il s'agirait de définir dans quels cas et à quelles conditions l'utilisation de la robotique est adéquate et apporte de la plus-value par rapport à d'autres initiatives qui stimulent le mouvement auprès des résidents de MR/MRS. L'AViQ pourrait ici soutenir les opérateurs afin de tester de tels projets et le cas échéant de les financer.</p>
<p>OO 2.3.3 Développer des programmes de sensibilisation qui utilisent des applications mobiles dédiées ou non à ces programmes.</p>	<p>Action 2. Utiliser des applications mobiles pour promouvoir l'activité physique et l'alimentation équilibrée et durable en fournissant de manière ludique des conseils en matière de santé.</p>	<p>L'AViQ pourrait promouvoir auprès des opérateurs l'utilisation d'applications mobiles et prospecter pour le développement de programmes de sensibilisation répondant aux besoins de la population wallonne et aux objectifs du Référentiel WALAPSanté.</p>
<p>OO 2.3.4 Favoriser une utilisation critique des sites, des applications mobiles, et des réseaux sociaux en matière d'alimentation et d'activité physique.</p>	<p>Action 1 Diffuser largement une information sur la manière d'utiliser les sites, les applications mobiles et les réseaux sociaux en matière d'alimentation et d'activité physique.</p> <p>Action 2 Développer des outils de vérification des informations en relation avec les repères validés par le WALAPSanté.</p> <p>Action 3 Développer des outils qui permettent à chacun d'intégrer de façon critique et adaptée les applications mobiles et objets connectés dans son mode de vie.</p> <p>Action 4 Développer des outils qui permettent d'utiliser de manière critique le commerce en ligne (offre alimentaire, offre d'équipement sportifs).</p>	<p>L'AViQ pourrait ici soutenir les opérateurs de l'éducation permanente afin d'atteindre cette objectif en augmentant la littératie en santé et l'<i>empowerment</i> de la population wallonne en matière d'alimentation équilibrée et durable ainsi que d'activité physique.</p>

Objectif spécifique 2.4
Articulation avec la recherche

<p>OO 2.4.1. Stimuler la prise en compte des dimensions « santé » et « accessibilité à tous » dans les recherches qui portent sur l'alimentation ou l'activité physique.</p>	<p>Action 1 Organiser des rencontres avec les équipes de recherche actives en Wallonie dans ces deux domaines pour définir quelles perspectives offrent leurs travaux en lien avec les repères du WALAP Santé.</p>	<p>Il s'agit ici de favoriser d'un côté la connaissance des recherches en cours par les acteurs associatifs, administratifs et politiques et de l'autre, une meilleure attention des chercheurs aux impacts santé des recherches qui portent sur des aspects techniques (production, la conservation, mobilité et aménagement du territoire) Des collaborations entre l'AViQ et la DGO6 du SPW pourraient être accentuées.</p>
<p>OO 2.4.2. Développer des recherches qui documentent la progression des pratiques et services en lien avec l'accessibilité à une alimentation de qualité et une activité physique régulière.</p>	<p>Action 3 Etablir et diffuser une base de connaissances sur les études, expériences et projets-pilotes évalués. Action 5 Etudier le coût réel d'une alimentation favorable à la santé en Wallonie. Action 6 Mettre en place un observatoire de l'activité physique</p>	<p>Ces deux domaines touchent de très près les citoyens et sont donc depuis des années l'objet de nombreux projets pilotes, financés ou non, ou partiellement par la Wallonie. Il importerait de rendre accessible une présentation structurée de ces projets et de leurs résultats, afin de pouvoir capitaliser sur ceux-ci pour toucher l'ensemble de la population. Les projets portant sur les cantines scolaires sont un exemple type de cette multiplication non coordonnée et non capitalisée d'initiatives depuis les années 1990.</p>
<p>OO 2.4.3. Développer des recherches qui documentent l'adoption des repères du WALAPSanté dans le mode de vie global des personnes et des groupes.</p>	<p>Action 1 Soutenir des recherches qui documentent les liens entre l'alimentation, l'activité physique, le sommeil, l'apparence physique et la santé mentale. Action 2 Documenter les particularismes des comportements alimentaires et de la pratique d'activité physique auprès des populations non atteintes par les enquêtes de population générale. Action 3 Documenter l'évolution de la qualité de l'alimentation dans la population wallonne par le NUTRI-SCORE ou le NOVA (aliments-ultras transformés) Action 4 Identifier les freins individuels et environnementaux à l'adaptation des repères en particulier chez les populations vulnérables.</p>	<p>Il s'agit ici de recherches ciblées sur les repères du Référentiel WALAPSanté et dont les résultats à moyen terme pourraient permettre à l'AViQ et aux opérateurs d'adapter et de diversifier leurs stratégies d'intervention. Cela pourrait aussi fournir des indicateurs intermédiaires pour évaluer les résultats du Référentiel WALAPSanté sur les modes de vie de la population wallonne.</p>

O. Stratégique 3		Accès à une offre de qualité	
5 O. Spécifiques/5	11 Objectifs Opérationnels/14	23 Actions/56	Commentaires
Objectif spécifique 3.1 Environnements des milieux de vie	OO 3.1.1 Développer les infrastructures, équipements et services, indoor et outdoor, qui stimulent la mise en mouvements et la pratique d'activité physique régulière dans les milieux de vie collectifs.	<p>Action 1 Aménager des abords immédiats des lieux de vie (praticabilité, verdurisation, convivialité).</p> <p>Action 2 Aménager des jardins thérapeutiques dans les institutions de soins.</p>	Il s'agit par la diffusion d'exemples, de guides, et éventuellement de normes, d'introduire plus d'attention aux aménagements intérieurs et extérieurs, qui rendront la mise en mouvement attractive et sécurisée pour les résidents des milieux de vie subsidiés par la Wallonie. Les aménagements extérieurs immédiats peuvent inclure la voie publique et nécessiter des collaborations avec les pouvoirs locaux.
	OO 3.1.2 Accroître les activités pédagogiques, culturelles et de loisirs qui favorisent une mise en mouvement et stimulent l'usage des services, équipements et infrastructures mis à disposition.	<p>Action 1 Proposer des séances pratiques d'activité physique dans certains milieux de vie caractérisés par la sédentarité élevée (travail administratif, écoles, MR/MRS, Hôpitaux, ...).</p> <p>Action 2 Promouvoir le chant et les activités artistiques en MR/MRS.</p>	Dans un premier temps, il serait intéressant de se focaliser sur lieux de soins résidentiels et les lieux d'accueil pour personnes porteuses de handicap. Il importe, selon les publics, de promouvoir plus d'activité physique ou une mise en mouvement plus douce et ce, par des activités ciblées ou au travers d'autres activités de détente qui sont quelquefois mieux acceptées.
Objectif spécifique 3.2 Offre alimentaire dans les milieux de vie	OO 3.2.1 Veiller à prévoir des lieux de repas collectifs agréables, dont l'ergonomie est adaptée aux caractéristiques des usagers.	<p>Action 1 Aménager les lieux de prise des repas (disposition des tables, sonorisation, couleurs, décoration, confort et hauteur du mobilier, etc.).</p> <p>Action 2 Améliorer l'organisation des repas (moment et durée, libre-service total ou partiel, accueil, etc).</p> <p>Action 3 Attribuer du temps pour favoriser les interactions entre le personnel de service et les usagers des restaurants collectifs, surtout pour les enfants et les personnes âgées.</p>	Les milieux de vie à cibler prioritairement sont les milieux de soins et d'accueil. Les pouvoirs publics wallons pourraient être concernés par le services d'accueil dans les écoles, dont ils sont quelquefois les organisateurs sur le territoire communal. Le soutien des accueillants et des accueillantes par les points APE est aussi à prendre en compte. Le fait d'avoir un cadre bienveillant dans lequel prendre ses repas favorise l'adhésion aux offres d'alimentation équilibrée en diminuant l'anxiété, cela contribue à la prévention des troubles alimentaires et au climat de bien-être.
	OO 3.2.2 Favoriser une diversification de l'offre alimentaire disponible dans les milieux de vie collectifs pour qu'elle s'adapte aux caractéristiques et aux préférences des publics concernés.	<p>Action 1 Permettre aux utilisateurs d'avoir une prise sur leurs repas (choix « à la carte », choix entre plusieurs préparations, choix dans la manière de manger.</p> <p>Action 2 Permettre aux résidents de poser des choix sur le contexte des repas (heure des repas et pauses, possibilité de manger en dehors de la chambre...).</p> <p>Action 3 Améliorer et diversifier les qualités organoleptiques (couleurs, textures, disposition, température) et gustatives des repas.</p>	Permettre aux usagers d'être « acteurs de leur alimentation » permettra d'augmenter leur attirance pour une alimentation équilibrée et durable et en conséquence de prévenir les troubles et carences alimentaires. <i>Exemple OO 3.2.2 A1 : Fingerfood en MR/MRS.</i>

	<p>OO 3.2.3 Soutenir la mise en place d’alternatives aux distributeurs et aux points de vente de sodas, de boissons alcoolisées, d’encas sucrés et salés dans les milieux de vie collectifs.</p>	<p>Action 1 Réduire la visibilité des boissons sucrées et énergisantes.</p> <p>Action 2 Limiter l’offre en boissons et encas sucrés.</p> <p>Action 4 Pour le « cantinage » dans les établissements pénitentiaires, offrir aux détenus des possibilités pour accéder à des produits nutritionnellement intéressants et savoureux.</p> <p>Action 5 Installer des fontaines à eau dans tous les lieux de vie collectifs.</p>	<p>La réduction de ce type d’aliments et de boissons (aliments à haute teneur en sucre) est une des premières mesures à envisager pour lutter contre l’absorption exagérée de calories nutritionnellement peu intéressantes et par conséquent pour lutter contre l’obésité. Il a été prouvé que diminuer l’offre et la visibilité de ce type d’aliments pouvait y contribuer de manière significative.</p> <p>Proposer une alternative pour ces aliments et ces boissons apporte un gain supplémentaire vers une alimentation plus équilibrée. <i>Exemple d’activité OO 3.2.3 A4 : Proposer des fruits et légumes lavés, prêts à consommer, non assaisonnés, plutôt que des plats préparés.</i></p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif spécifique 3.3 Adaptation des offres universelles</p>	<p>OO 3.3.1 Développer l’offre, soutenir et réorienter l’offre existante en matière d’activité physique et d’alimentation, afin de les adapter aux spécificités des personnes concernées par les maladies chroniques.</p>	<p>Action 1 Soutenir les communes et les acteurs locaux afin qu’ils puissent adapter leurs offres en vue d’une plus grande accessibilité aux personnes concernées par les maladies chroniques.</p> <p>Action 2 Proposer des programmes ciblés pour des publics spécifiques pour les sensibiliser au bien-être que procure la pratique d’une activité physique.</p> <p>Action 3 Mettre en place des procédures de dépistage et de suivi de l’état nutritionnel ainsi que des aptitudes motrices des malades chroniques et des personnes âgées.</p> <p>Action 5 Aider les services médico-sociaux, tels que les Services d’Aide à Domicile, à adapter leurs pratiques pour favoriser l’application des recommandations auprès de leurs usagers.</p>	<p>Là où existent des acteurs, des services, des offres orientées vers toute la population, il appartient aux pouvoirs publics de veiller à ce que ces offres soient accessibles à des publics à besoins spécifiques et de soutenir les opérateurs pour qu’ils mettent en place les adaptations nécessaires.</p>
	<p>OO 3.3.3 Mettre en place des collaborations pour assurer la continuité des activités de rééducation et des adaptations conseillées du mode de vie, lors du retour à domicile à la suite d’un séjour à l’hôpital.</p>	<p>Action 2 Assurer la continuité de la prise en charge multidisciplinaire des patients hospitalisés (diététicien, kiné...) lors de leur retour à domicile.</p> <p>Action 3 Développer des actions de soutien aux aidants proches quant aux nécessaires adaptations du mode de vie.</p>	<p>L’articulation entre l’hôpital et les Réseaux Locaux Multidisciplinaire (RML) et autres projets pilotes développés dans le cadre du plan Integreo en Wallonie est à renforcer pour favoriser l’adaptation de l’offre à tous. <i>Autres Exemples OO 3.3.3 A2 : « Exercise medicine », Sport sur Ordonnance</i></p> <p>Ceci pourrait constituer un point d’attention à communiquer aux opérateurs qui développent des initiatives de soutien aux aidants proches sur le territoire wallon.</p>

<p>Objectif spécifique 3.4 Soutien des pouvoirs publics à l'accessibilité</p>	<p>OO 3.4.1 En complémentarité aux politiques visant à abolir la pauvreté en Wallonie, assurer l'accessibilité et la qualité de l'offre d'aide alimentaire.</p>	<p>Action 2 Adapter les colis alimentaires pour les personnes en situation d'appauvrissement et concernées par les maladies chroniques.</p>	<p>L'aide alimentaire dispensée en Wallonie est actuellement difficilement adaptée aux modes d'alimentation conseillés en cas de maladie chronique, ce qui constitue un frein au respect des recommandations reçues par ces malades quand ils sont dans une situation précaire. Cette situation peut augmenter leur stress et le sentiment de culpabilité de ne pas pouvoir se soigner correctement.</p> <p>Il importerait d'analyser quelques initiatives qui vont dans ce sens et de capitaliser sur celles-ci pour que toute aide alimentaire soit adaptable à ces situations spécifiques.</p>
<p>Objectif spécifique 3.5 Aménagement des espaces publics</p>	<p>OO 3.5.1 Renforcer l'accès à des espaces publics proches, de bonne qualité et multifonctions comme par exemple des espaces verts, de récréation, de détente, de repos et des équipements sportifs.</p>	<p>Action 4 Organiser, dans les espaces publics, des activités et projets impliquant les différentes catégories d'usagers : activités sportives, expositions, créations culturelles, pique-nique, maraîchage, etc.</p>	<p>L'importance de disposer d'espaces publics de qualité, si possible verts, est reconnue dans la littérature scientifique comme un déterminant essentiel pour atténuer les effets des inégalités sociales sur la santé. Mais il ne suffit pas que les espaces publics de qualité existent, il faut aussi habituer les différents publics à les fréquenter, à y pratiquer des activités diversifiées en bonne harmonie avec d'autres usagers. L'AViQ pourrait soutenir les opérateurs qui organisent des activités de ce type.</p>
	<p>OO 3.5.2 Favoriser les déplacements actifs, c'est-à-dire renforcer et encourager l'usage des transports en commun ainsi que la mobilité douce pour les déplacements quotidiens (du domicile aux écoles, aux lieux de travail, aux lieux d'approvisionnement alimentaire et aux infrastructures pour l'activité physique sportive et de loisir).</p>	<p>Action 2 Développer des activités qui apprennent à repérer les itinéraires et leurs difficultés pour se déplacer en toute sécurité, en fonction des caractéristiques du public (enfant, personne handicapée, personne âgée) et du mode de déplacement choisi.</p>	<p>Le transport actif est une manière d'atteindre les recommandations en ce qui concerne la pratique d'activité physique régulière. Il nécessite souvent de combiner plusieurs moyens de transports, de trouver le meilleur itinéraire en fonction des caractéristiques de la personne et du contexte du déplacement. Le repérage et l'accompagnement peuvent faciliter l'acquisition de nouvelles habitudes. L'AViQ pourrait soutenir ce type d'accompagnement soit individuel soit à l'échelle des habitants d'un quartier. Il s'agit aussi pour certains, d'apprendre à utiliser les applications mobiles pour ce faire.</p>
	<p>OO 3.5.3 Mettre à disposition des navettes gratuites ou des vélos en libre-service (avec sièges enfants) pour faciliter la connexion entre les quartiers et vers les lieux de service et de commerces.</p>		<p>La mise à disposition de moyens de déplacements favorise les déplacements actifs ainsi que l'accessibilité à une offre de produits et services de qualité.</p>

O. stratégique 4		Gouvernance du WALAPSanté	
3 O. Spécifiques/3	10 Objectifs Opérationnels/13	30 Actions/47	Commentaires
Objectif spécifique 4.1 Projet institutionnels dans les milieux de vie	OO 4.1.2 Intégrer, dans les projets d'établissement, des objectifs concrets en matière d'alimentation équilibrée et durable, de pratique de l'activité physique et du mouvement libre.	Action 3 Développer des outils qui soutiennent l'élaboration de projets d'établissement.	Seule l'intégration dans les projets d'établissement permet d'assurer une action systémique et continue sur les déterminants de l'alimentation et de l'activité physique. Pour ce faire il importe de mettre à disposition des pouvoirs organisateurs des outils d'analyses des déterminants et des personnes ressources pour définir et implanter des actions. L'AViQ pourrait soutenir les acteurs de promotion de la santé pour apporter ce support.
	OO 4.1.3 Associer les usagers ou résidents des milieux de vie collectifs à la définition de la politique d'établissement en matière d'alimentation et d'activité physique.	Action 1 Mettre en place des processus d'écoute et d'implication des seniors, de leurs représentants et de leur entourage à propos de l'offre alimentaire et des activités organisées en MR/MRS. Action 5 Proposer aux personnes détenues de participer, avec un encadrement adapté, à la production des repas sur site, dans le cadre de leurs objectifs de réinsertion.	Concerter les usagers et leurs proches permettra d'augmenter leur adhésion à la politique d'établissement mais aussi d'adapter celle-ci aux besoins rencontrés. Quand c'est possible impliquer les usagers dans la préparation des repas ou des activités favorise aussi cette adhésion. L'AViQ pourrait diffuser des bonnes pratiques en ce sens, développer des critères de qualité à appliquer dans les milieux résidentiels, organiser des formations pour les responsables et les professionnels de ces milieux de vie.
	OO 4.1.5 Veiller à la mise en place d'un « Comité de liaison alimentation et nutrition » (CLAN) en MR-MRS et dans les hôpitaux, en réunissant direction et intervenants internes et externes autour de l'alimentation, sans oublier d'y inclure le patient.	Action 1 A défaut de la mise en place d'un CLAN, désigner un « Responsable qualité et nutrition » au sein de l'institution. Action 2 Promouvoir les synergies et la communication entre le personnel de cuisine, le personnel médical/paramédical et le management. Action 3 Veiller à la cohérence des stratégies nutritionnelles en faveur des bénéficiaires intra et extra-muros. Action 4 Créer le dialogue entre d'une part, le cuisinier et la personne en charge du service du repas et d'autre part, entre cette personne et le consommateur, notamment par une information commune sur l'origine et les qualités nutritionnelles des repas servis dans les milieux de vie collectifs.	Concerter les professionnels entre eux et les usagers au sein d'un même établissement de soins permettra d'augmenter leur adhésion à la politique alimentaire qui y est développée mais aussi d'adapter celle-ci aux besoins rencontrés.

Objectif spécifique 4.2
Processus de concertation locaux

<p>OO 4.2.1 Mobiliser les parties prenantes d'un quartier, d'une commune ou d'un groupe de communes pour mettre en place des solutions adaptées, évaluées et durables, sur les questions d'alimentation, de mobilité, d'activité physique et sportive, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.</p>	<p>Action 2 Identifier et développer les réseaux d'acteurs qui, à l'échelle d'un quartier ou d'une commune sont intéressés et interviennent sur les questions d'alimentation, de mobilité, d'activité physique et sportive, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.</p> <p>Action 3 Intégrer les dimensions intergénérationnelles, interculturelles dans une réflexion critique sur les facteurs locaux qui influencent leur alimentation et leur pratique de l'activité physique.</p> <p>Action 4 Inclure les services hospitaliers et les soins de première ligne dans le maillage du réseau local.</p>	<p>Intégrer l'ensemble des acteurs permettra de dynamiser les territoires autour des questions d'alimentation et d'activité physique, tout en veillant à assurer une couverture populationnelle large et inclusive. C'est un préalable nécessaire à de nombreuses actions pointées dans les objectifs précédents.</p> <p>Des actions en ce sens pourraient s'organiser au travers des plans Stratégiques territoriaux, des PCS ou encore à travers les missions de concertation des CLPS ou enfin au travers du soutien à la supracommunalité.</p>
<p>OO 4.2.2 Inciter les Conseils Consultatifs des Aînés à se préoccuper de l'offre alimentaire pour les personnes âgées à domicile, de l'offre en matière d'activité physique adaptée et de la <i>marchabilité</i> des espaces publics.</p>	<p>Action 1 Développer les Conseils Consultatifs des Aînés là où il n'en existe pas.</p> <p>Action 2 Consulter les aînés pour connaître leurs besoins et attentes.</p> <p>Action 3 Développer les partenariats avec les opérateurs de mobilité (taxis sociaux ou communautaires...).</p> <p>Action 4 Développer un « guide des aînés » local qui recense l'offre en matière d'activité physique à destination des séniors.</p>	<p>Associer les aînés dans le développement d'initiatives locales permettra de mieux rencontrer leurs besoins et de gagner leur adhésion à la stratégie menée. Ces projets pourraient aussi s'inscrire de manière cohérente dans le programme Ville Amie Des Aînés.</p>
<p>OO 4.2.3 Recourir à des évaluations d'impact sur la santé (impact sur l'activité physique, sur l'approvisionnement diversifié et de qualité) lors de l'élaboration de plans d'aménagement et d'urbanisme ainsi que lors de la construction ou de la rénovation d'infrastructures diverses.</p>	<p>Action 1 Développer un guide d'évaluation d'impact santé pour les communes.</p> <p>Action 2 Intégrer les objectifs du WALAPSanté dans les études d'impact sur l'environnement.</p>	<p>L'aménagement du territoire et l'urbanisme doivent être conceptualisé en privilégiant la santé et ses déterminants. Il faut donc fournir aux communes des outils concrets qui facilitent l'analyse de l'impact santé par leurs administrations et si possible en impliquant les citoyens.</p>

Objectif spécifique 4.3 Pilotage régional

<p>OO 4.3.1 Assurer la continuité et l’implantation du Plan Wallon Nutrition Santé et Bien-être des Aînés (PWNSA) : Prévenir la malnutrition et la dénutrition chez les aînés, à domicile ou en institution.</p>		<p>De nombreux objectifs du Référentiel WALAPSanté recourent le PWNSA qui existe depuis de nombreuses années. Il s’agit donc de continuer à développer les actions prévues dans le PWNSA tout en dynamisant les liens entre celles-ci et les autres actions qui contribuent aux mêmes objectifs dans le Référentiel WALAPSanté.</p>
<p>OO 4.3.2 Mettre en place des plateformes régionales réunissant les acteurs publics et privés influençant l’accessibilité de l’offre en matière d’alimentation ou de pratique de l’activité physique.</p>	<p>Action 1 Créer un Conseil Wallon de l’Alimentation en collaboration avec le secrétariat du développement durable (stratégie « Manger demain »).</p> <p>Action 2 Collaborer à la mise en place d’une plateforme intersectorielle réunissant les acteurs de l’offre en matière d’activité physique à des fins de santé en référence à la norme européenne HEPA.</p> <p>Action 3 Réaliser des analyses de faisabilité quant aux objectifs, à la composition et aux modalités d’organisation de ces plateformes.</p>	<p>Une collaboration raisonnée, critique, organisée par l’autorité publique, entre les diverses parties prenantes, est conseillée dans les divers documents de référence internationaux pour agir de manière efficace sur les déterminants de santé.</p> <p>Il importe donc que l’AViQ et les opérateurs santé soient suffisamment représentés dans le Conseil wallon de l’Alimentation prévu par la stratégie « Manger Demain ». Pour un conseil équivalent en matière d’activité physique, des collaborations doivent être formalisées avec l’ADEPS.</p>
<p>OO 4.3.3. Soutenir les acteurs locaux et les acteurs institutionnels pour la mise en œuvre des objectifs du WALAPSanté.</p>	<p>Action 1 Développer une communication dynamique et un plaidoyer sur le référentiel auprès de tous les acteurs, en ce compris les citoyens.</p> <p>Action 4 Adapter l’application des différents programmes OMS pour un environnement favorable à la santé aux objectifs du WALAPSanté.</p>	<p>L’AViQ pourrait soutenir les acteurs qui construisent et diffusent ce plaidoyer et assurer le suivi de cette diffusion. Cette stratégie est essentielle pour que les acteurs dont le financement et la reconnaissance ne dépendent pas de l’AViQ se mobilisent par rapport à ce référentiel.</p> <p>L’AViQ pourrait veiller à faire intégrer ce plaidoyer dans les programmes OMS qu’elle soutient. <i>Exemple OO 4.3.3 A4 : Ville OMS, Ville-Amie Des Aînés</i></p>
<p>OO 4.3.4. Participer à la construction et au suivi des initiatives des entités fédérales, fédérées et des programmes transfrontaliers cohérentes avec les objectifs du WALAPSanté.</p>	<p>Action 1 Assurer le lien entre le WALAPSanté, le protocole d’accord « Politique de santé à mener à l’égard des maladies chroniques ».</p> <p>Action 2 Assurer le lien entre le WALAPSanté et Intégré « Des soins intégrés pour une meilleure santé ».</p> <p>Action 3 Assurer le lien entre le WALAPSanté et les initiatives du Ministre fédéral de la santé publique en matière d’alimentation.</p> <p>Action 4 Assurer le lien entre le WALAPSanté et l’AFSCA.</p> <p>Action 5 Assurer le lien entre le WALAPSanté et les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de promotion de la santé à l’école, d’enfance, d’enseignement, de sport, de jeunesse et d’éducation permanente.</p>	<p>Il s’agira de repérer dans les divers programmes et protocoles quels objectifs et politiques pourraient être concernés par les objectifs du Référentiel WALAPSanté et inversement, afin d’en assurer un développement concerté.</p> <p>Il importera notamment d’harmoniser les stratégies de financement des acteurs de promotion de la santé qui interviennent dans l’un ou l’autre de ces cadres institutionnels.</p> <p><i>Exemples OO 4.3.4 A5 : Pacte d’excellence, Décret(s) Sport et version(s) future(s), Décret PSE, ...</i></p>

	<p>Action 6 Assurer le lien entre le WALAPSanté et les projets transfrontaliers en lien avec les thématiques concernées.</p>	<p><i>Exemple OO 4.3.4 A6 : Projet Intereg Alimentation Durable Inclusive (AD-In)</i></p>
<p>OO 4.3.5 Organiser l'application et l'évaluation participative du WALAPSanté, dans une perspective de Santé dans Toutes les Politiques.</p>	<p>Action 1 Etablir des concertations avec les ministres régionaux et avec les départements du Service Public de Wallonie concernés par la mise en œuvre de certains objectifs et actions du WALAPSanté : action sociale, agriculture, cohésion sociale, développement durable, économie, environnement, mobilité, infrastructures sportives, pouvoirs locaux.</p> <p>Action 2 Réunir des groupes de travail d'opérateurs liés à certains objectifs opérationnels ou certains milieux de vie, de manière à planifier et concrétiser les actions prévues par le WALAPSanté, à tester des actions pilotes, à proposer de nouvelles actions.</p> <p>Action 3 Définir et récolter des indicateurs en matière de comportements alimentaires, de pratiques de l'activité physique et de modes de vie envisagés globalement, à intégrer dans les enquêtes de Sciensano, de la collecte HBSC et de la collecte HEPA gérée par l'ADEPS (indicateurs de résultats).</p> <p>Action 4 Définir et récolter des indicateurs d'implantation des objectifs opérationnels et actions prévues dans le WALAPSanté.</p> <p>Action 5 Evaluer les effets des actions mises en oeuvre dans le cadre du WALAPSanté, en particulier en regard des Inégalités Sociales de Santé (creusement, maintien, réduction).</p>	<p>Ces concertations sont indispensables pour développer une majeure partie des objectifs et des actions proposées dans le Référentiel WALAPSanté, au-delà de la sélection des actions possibles à intégrer dans le décret « promotion de la santé ». De nombreuses actions de promotion de la santé ne pourront se développer que sur base d'une évolution de structures et infrastructures et d'une concertation large des parties prenantes (acteurs publics, acteurs associatifs, acteurs marchands, experts).</p> <p>La littérature nous montre que les actions de promotion de la santé seules seront inefficaces.</p> <p>Les groupes intersectoriels d'opérateurs réunis pour préparer ce plan ont presque tous manifesté leur intérêt de continuer ces échanges, qui en soi, sont des facteurs de progression et qui permettent aussi de rendre leurs actions respectives plus opérationnelles, plus pointues, plus harmonieuses.</p>